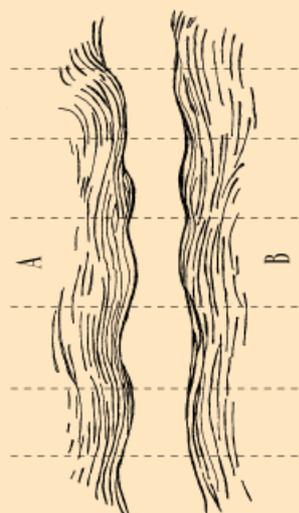


Le Cours de Linguistique Générale 1916-2016

Genève - Paris • 2016 - 2017



TRAVAUX DES COLLOQUES LE COURS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE, 1916-2016. L'ÉMERGENCE, LE DEVENIR

Éditeurs scientifiques : Daniele
GAMBARARA, Fabienne REBOUL.

Anamaria CUREA, « L'arbitraire du
signe comme *problématique* dans
la linguistique genevoise : Ch.
Bally, A. Sechehaye, H. Frei »

Communication donnée dans l'atelier de Jean-Yves Beziau, *The
Arbitrariness of the Sign*, au colloque **Le Cours de
Linguistique Générale, 1916-2016.
L'émergence**, Genève, 9-13 janvier 2017.

CERCLE FERDINAND DE SAUSSURE

N° D'ISBN : 978-2-8399-2282-1

Pour consulter le programme complet de l'atelier de Jean-Yves Beziau,

The Arbitrariness of the Sign :

<https://www.clg2016.org/geneve/programme/ateliers-libres/the-arbitrariness-of-the-sign/>



**CERCLE
FERDINAND
DE SAUSSURE**

L'arbitraire du signe comme *problématique* dans la linguistique genevoise : Ch. Bally, A. Sechehaye et H. Frei

Anamaria Curea

Résumé. Chez les linguistes de la « première » école de Genève (avant 1940), Charles Bally, Albert Sechehaye et Henri Frei, l'arbitraire du signe n'est pas seulement un *principe*, affirmé et défendu, mais surtout une problématique à explorer, un sujet de réflexion et de débat, un thème à développer. Notre propos est ici d'étudier les deux faces de la présence de l'arbitraire chez ces trois linguistes, comme *principe* linguistique (selon l'approche saussurienne) et comme *thème* dans le développement duquel surgissent des points théoriques importants pour la problématique « expressiviste » qu'ils construisent dans leurs théories. Nous souhaitons relever l'importance et le statut de la réinscription de l'arbitraire dans ces théories genevoises de linguistique générale : au-delà d'une restitution, il s'agit de la volonté d'ouvrir un champ de recherche possible pour la science linguistique.

« De quoi le maître est-il le modèle, cela ne dépend pas de lui. » ([Judith Schlanger, 2014], p. 74)

o. Introduction

À regarder de près le florilège des commentaires sur l'arbitraire du signe réalisé par R. Engler [1962]¹, il est aisé de constater la dimension qu'a prise ce débat dans la première moitié du XX^e siècle. Les soixante-dix commentaires sur la formulation saussurienne du principe de l'arbitraire, dont certains se répondent sur un ton polémique (prenant la dimension d'une « querelle ») créent une polyphonie à travers laquelle se réactive ce topos déjà doté d'une historicité très dense². À travers cette polyphonie, composée de différentes lectures et positionnements quant à ce principe, s'institue un échange révélateur « de la situation de la linguistique française en Europe vis-à-vis de la nouveauté saussurienne » ([Puech, 2003], p. 156).

À l'intérieur de ce débat (renouvelé) et au sein de l'école genevoise de linguistique générale, nous souhaitons relever quelques points par lesquels l'arbitraire du signe s'avère non seulement un élément important dans la réception des idées saussuriennes par les premiers interprètes du *Cours* que sont Charles Bally et Albert Sechehaye³ (ses éditeurs) et par le disciple de Bally, Henri Frei⁴, mais aussi et surtout une *problématique linguistique*

¹ Il s'agit de son ample étude intitulée *Théorie et critique d'un principe saussurien : l'arbitraire du signe*.

² Pour une synthèse exemplaire de cette problématique, voir [Puech, 2003], qui montre sa dimension de véritable « méta-débat qui traverse les millénaires de la pensée occidentale, investi d'enjeux variés, différents et toujours essentiels » (p. 155).

³ En plus de leur travail rigoureux et délicat en vue de la publication du *CLG*, en plus de leur statut d'auditeurs de cours dispensés par F. de Saussure à Genève (à l'exception du Cours de linguistique générale), Ch. Bally et A. Sechehaye sont parmi les premiers linguistes qui ont réalisé la « réception » du *CLG* et qui ont commencé à construire l'« héritage saussurien » [Puech, 2000], en réinvestissant ses idées et ses thèses.

⁴ H. Frei appartient à la deuxième génération de linguistes genevois, étant le disciple le plus connu de Ch. Bally.

qu'ils ont investie dans leurs travaux, que chacun a développée à sa façon pour y inscrire les coordonnées de son propre programme.

L'arbitraire du signe s'y retrouve principalement sous deux formes, complémentaires : comme l'un des points cruciaux qui marquent la nouveauté saussurienne, et comme une *base de discussion* permettant d'ouvrir des voies nouvelles à la linguistique en tant que science (autonome). Autrement dit, dans leurs travaux, l'arbitraire est posé comme le *principe saussurien* sur lequel se fonde une position novatrice en linguistique, mais il acquiert subséquemment la dimension d'une *problématique à développer*, au sens attribué à ce terme par S. Auroux [1979], en se référant aux cas où un thème ne correspond pas à un problème univoque auquel une théorie pourrait apporter une solution définitive : « c'est en fait moins un problème qu'une problématique, c'est-à-dire la forme des connexions générales entre des questions et des réponses dont les liens ne sont pas déterminés une fois pour toutes » ([Auroux, 1979], p. 54).

1. L'articulation arbitraire-motivation chez Charles Bally

Les premiers travaux de Bally, datant de 1905 et 1909, donc antérieurs à la publication du *CLG* en 1916, sont consacrés à un projet dont l'appellation ne s'est pas stabilisée facilement : entre plusieurs dénominations successives, « science générale de l'expression » [Bally, 1905], « science théorique de l'expression », « étude systématique des moyens d'expression » [Bally, 1911], il a finalement retenu « stylistique ». Il s'agit, on le sait, de son projet de création d'une nouvelle discipline scientifique (et discipline d'enseignement universitaire), dont l'objet de recherche est l'ensemble des caractères affectifs des faits d'expression spécifiques de la langue utilisée en contexte (la « langue parlée »).

Dans ces premiers textes de Bally, l'influence de F. de Saussure est généralement difficile à évaluer (cf. [Amacker, 2000]). L'arbitraire du signe ne fait l'objet ni d'une problématisation ni d'un développement quelconque dans ses ouvrages et articles sur la stylistique. Parmi les idées véhiculées qui pourraient avoir un rapport avec la linguistique saussurienne, se situent la définition du « système » de la langue comme système expressif (une certaine approche systémique de la langue) et le programme de linguistique synchronique dont la nécessité est sans cesse affirmée.

Avant de s'engager, individuellement ou en collaboration avec ses collègues, dans le débat autour de l'arbitraire du signe dans les années 1940, Bally réinscrit cette thématique dans deux ouvrages originaux, *Le langage et la vie* [1926] et *Linguistique générale et linguistique française* [1932, désormais *LGLF*].

1.1 L'arbitraire et le mécanisme de l'expressivité linguistique

Nous évoquons d'abord son article *Mécanisme de l'expressivité linguistique* [1926], où Ch. Bally apporte une interprétation qui lui permet d'articuler ses propres idées concernant l'expressivité avec la problématique du rapport entre *arbitraire* et *motivation*. Dans ce texte, sa définition du « mécanisme fondamental de l'expressivité linguistique » évoque des opérations associatives, à savoir des associations sur le signifiant et des associations sur le signifié, dont le rôle est de limiter l'arbitraire :

Le langage, intellectuel dans sa racine, ne peut traduire l'émotion qu'en la transposant par le jeu d'associations implicites. Les signes de la langue étant arbitraires dans leur forme – leur *signifiant* – et dans leur valeur, – leur *signifié* – les associations s'attachent soit au signifiant,

Son œuvre scientifique reflète les deux sens du terme « école » : le sens strict, étant donné son statut d'élève de Ch. Bally, et le sens compréhensif, celui d'école de pensée, terme fédérateur d'entreprises linguistiques diverses mais mises en œuvre conjointement, dans un contexte d'échange d'idées et de dialogues ininterrompus. Rappelons également qu'H. Frei s'est engagé dans la défense des thèses saussuriennes et qu'il a travaillé également sur les manuscrits de Saussure [Amacker, 2000]. Pour une discussion sur l'identité de l'école de Genève, voir [Puech, 2015, dir.].

de manière à en faire jaillir une impression *sensorielle*, soit au signifié, de manière à transformer le concept en *représentation imaginative*. L'une et l'autre catégorie d'associations se chargent d'expressivité dans la mesure où la perception sensorielle ou la représentation imaginative concorde avec le contenu émotif de la pensée ([Bally, 1926/1977], p. 83).

Les associations sur le signifiant produisent, par leur combinaison avec des signifiants arbitraires, des perceptions correspondant aux idées, et, par là-même, des impressions sensorielles. Selon Bally, l'expressivité de ces associations limite leur caractère arbitraire. Il s'agit d'interjections, mais aussi de phrases exclamatives, qu'il envisage comme les résultats d'une tendance à imiter l'exclamation (procédé grammaticalisé, entré dans la langue), de combinaisons de voyelles et de consonnes (*gazouiller, caracoler, grignoter, cliquetis*), de contrastes de timbres (*zigzager*), de l'accent d'insistance (« une formidable explosion »), de la quantité longue ou brève des syllabes, de répétitions de voyelles (*tohu-bohu*) ou de consonnes (*papoter, barboter*), de syllabes (*dada, nounou*), de mots (« *C'est loin, loin* », « *un père est toujours un père* »), de pauses entre les syllabes (« refus *ca-té-go-rique*), entre les mots (*je-le-veux*) et de tous les procédés *rythmiques*.

Les associations sur le signifié créent des *représentations imaginatives* et produisent de l'expressivité par substitution. Bally classe dans cette catégorie les *images*, les *figures* ou les tropes (*un clou dans la dent, c'est une forte tête, la ville est en rumeur, ses yeux lancent des éclairs, le vent mugit*), dont l'expressivité repose sur des substitutions qui jouent sur la représentation. L'auteur parle d'*hypostase*, définie comme substitution d'une catégorie à une autre (au lieu de « *Que vous êtes naïf!* », on dit « *Que vous êtes enfant!* » – le substantif *enfant* ayant une fonction adjectivale). Ce type de procédé est repris et largement développé par H. Frei, dans la *Grammaire des fautes* de 1929, sous le nom d'*interversions* de catégories.

Son point de vue sur le langage figuré détermine la manière dont Bally définit les procédés expressifs. Par l'*hypostase*, le sujet parlant fait appel à la logique et à l'imagination du sujet entendant. Son expressivité est donc conditionnée par l'existence d'une intention de la part du sujet parlant, qui met en place une stratégie pour *signifier autrement*⁵. L'intention de signifier est définie par le recours à une dialectique subtile entre la logique et l'illogisme :

Si le mécanisme de l'expressivité est bien tel qu'il a été défini (...) les procédés qu'il met en œuvre semblent avoir deux caractères qui jurent ensemble : ils sont à la fois *intellectuels* et *illogiques*, plus exactement : intellectuels parce qu'ils opèrent avec les catégories logiques dans lesquelles l'esprit classe les idées; illogiques parce que le propre du signe expressif est d'échanger les catégories de telle manière que celle précisément que demande la logique se trouve masquée ou supprimée au profit d'une autre catégorie, à laquelle elle répugne ([Bally, 1926/1977], p. 92, les italiques appartiennent à l'auteur).

Notons que Bally envisage les procédés expressifs comme *intellectuels* du fait qu'ils opèrent avec des catégories de la logique, et *illogiques* – du point de vue de l'intention qui les sous-tend et qui semble contrevenir à la logique : masquer ou supprimer une catégorie au profit d'une autre n'est pas un jeu gratuit. L'aspect le plus remarquable du langage figuré

⁵ Cette manière de signifier autrement s'explique par la non identité entre les cadres logiques de l'esprit et les catégories grammaticales : « Toute figure est l'interversions de deux catégories logiques : toute hypostase transpose d'une catégorie grammaticale dans une autre; et cela revient au même, au moins *indirectement*, car, si les catégories grammaticales ne reflètent pas exactement les cadres logiques de l'esprit, – bien loin de là! – les deux ordres de classement sont reliés par *des affinités intérieures et des raccordements intermédiaires*. Seulement, parmi les interversions observées, les unes paraissent particulièrement figurées, les autres plus spécialement hypostatiques et grammaticales » ([Bally, 1926/1977], p. 92, nous soulignons). Dans la première catégorie, Bally évoque les intentions du sujet parlant qui se matérialisent chacune dans un type de figure : faire croire qu'une chose est plus grande ou plus petite qu'elle n'est; la désigner par son contraire; prendre la substance pour la qualité, la partie pour le contenu, la cause pour l'effet, le mouvement pour l'état; désigner une notion de temps par une notion d'espace ; présenter comme animée une chose inerte, s'adresser à un absent comme s'il était là, questionner et douter quand on veut affirmer. Dans la deuxième catégorie, celle des interversions plutôt grammaticales, Bally classe des exemples de conversions : adjectifs utilisés comme substantifs, et adjectifs de relation (la maison *paternelle* : « l'emploi de la syntaxe d'accord pour la syntaxe de recton »).

compris comme interversion des catégories est la manière dont *le sens est produit dans l'énonciation*, d'un côté, et son apparence de jeu, le sujet parlant et le sujet entendant étant pourtant parfaitement conscients de cette intention de signifier :

L'esprit n'est pas dupe (cela va sans dire mais cela est très remarquable) de l'intervention des catégories qui crée le signe expressif ; car, s'il y avait réellement confusion, l'expressivité disparaîtrait, on ne pourrait plus parler de *procédé*, mais de *procès* pur et simple. ([Bally, 1926/1977], p. 93).

Le mécanisme de l'expressivité repose tout entier sur des associations implicites. Selon l'auteur, un signe n'est pas expressif en lui-même, il l'est dans son association avec d'autres signes. Ces associations sont *implicites*, marquant toujours un écart, une déviance par rapport à un autre mode d'expression :

Nous avons prétendu, en effet, que l'expressivité linguistique, obéissant à la tendance synthétique de l'affectivité, applique une perception ou une représentation sur un concept, de manière à le voiler et à l'étouffer tout en l'évoquant, et qu'elle *diminue d'autant le rôle des signes arbitraires*. Donc implication et non juxtaposition; *le syntagme expressif n'est jamais complètement explicite* : l'un des termes plane sur l'autre ou le remplace » ([Bally, 1926/1977], p. 89, nous soulignons).

La notion d'arbitraire chez Bally est susceptible de s'étendre à tout le domaine de la langue, et devient l'attribut d'un mode d'expression. La conséquence est que la langue usuelle est considérée comme arbitraire dans son ensemble, alors que le propre de la « langue expressive » est de s'attaquer constamment à cet arbitraire. Trois notions deviennent quasi-synonymes à l'intérieur de l'approche de Bally : *arbitraire*, *logique* et *intellectuel*, et s'appliquent à un mode d'expression, plutôt qu'aux signes eux-mêmes. Les deux types de procédés qui viennent contrecarrer l'arbitraire produisent deux types distincts d'expressivité : l'un superpose une impression sensorielle au concept et l'autre applique une représentation inédite sur un concept. Dans les deux cas, l'expressivité est le résultat d'une *forme d'hétérogénéité* linguistique.

1.2 Arbitraire et antinomie entre expression et communication

L'arbitraire et la motivation sont évoqués également dans la formulation du rapport d'antinomie entre *expression* et *communication*, qui explique le processus de conventionnalisation des signes comme un phénomène dynamique, se situant entre le pôle de l'expression et celui de la communication :

La pensée tend vers l'expression intégrale, personnelle, affective; la langue cherche à communiquer la pensée vite et clairement : elle ne peut donc la rendre que dans ses traits généraux, en la dépersonnalisant, en l'objectivant. Plus les échanges se multiplient, plus la communication travaille à l'encontre de l'expression personnelle. (...) Quand la langue arrive à ses fins, le signe linguistique devient purement conventionnel, ou, comme dit de Saussure, arbitraire : et il l'est non seulement dans sa forme matérielle et phonique – son *signifiant*, – il l'est aussi dans sa signification, sa valeur – son *signifié*. ([Bally, 1926/1977], p. 80).

Notons que la relation entre l'*expression* et la *communication* est située à l'origine de la création même du signe à l'intérieur du système de la langue. Bally utilise les deux notions pour expliquer la vie, le devenir d'un signe linguistique, du point de vue de la stabilisation du rapport entre le signifiant et le signifié. Lorsque ce rapport est déjà stabilisé, le signe est *conventionnel* ou *arbitraire*, et sert désormais aux besoins de la communication, et non plus au langage expressif. Autrement dit, ce rapport cesse de se fonder sur un *procédé* pour constituer un *signe* de la langue. Ainsi, l'expressivité est la propriété d'une étape intermédiaire entre ce qui est encore un procédé, et encore perceptible en tant que tel, et le moment où toute signification *procédurale* s'efface au profit de la stabilisation du rapport entre signifiant et signifié, interne à tout signe de la langue. Ceci est une conséquence du fonctionnement de l'expressivité en diachronie.

Les termes *arbitraire* et *motivation* prennent ainsi place dans les deux séries opposées qui caractérisent l'antinomie entre communication et expression, également envisagées comme les pôles du rapport entre la langue et la pensée : l'arbitraire est associé à la

communication, au collectif, à l'inconscient, à la langue, alors que la motivation est associée à l'expression, à l'individuel, à la conscience et à l'intentionnalité du sujet.

La problématique de l'arbitraire sera reprise dans *LGLF* de 1932/1944 dans le cadre de la discussion sur les rapports entre le signe linguistique et la syntagmatique :

L'opposition établie par Ferdinand de Saussure entre signes arbitraires et signes motivés est une de celles qui jouent le plus grand rôle dans la théorie des systèmes linguistiques. C'est elle qui fixe – de deux façons différentes – la valeur des signes ; le mécanisme de l'arbitraire montre notamment comment il se fait qu'un signe isolé, sans l'appui d'aucun contexte, soit attaché à une notion déterminée. La chose nous paraît naturelle, parce que l'usage constant de la langue nous donne le change ; mais en fait, comment est-il possible qu'un mot tel que arbre exprime l'idée d'arbre ? ([Bally 1944/1965], p. 127).

S'appuyant sur les exemples de signes partiellement motivés proposés dans le *CLG dix-neuf, petit-fils, poirier, couperet*, Bally définit le signe motivé comme un signe qui renferme, à l'état isolé, « quelque chose qui se rapporte à l'idée qu'il exprime, peu importe que cette indication soit rationnelle comme dans *dix-neuf*, imparfaite, comme dans *petit-fils*, ou simplement imaginaire, comme dans *vif-argent* ; peu importe, autrement dit, qu'il demeure arbitraire en dépit de sa motivation relative » (*ibid.*, p. 127). Là où l'interprétation de l'arbitraire du signe saussurien par Bally ouvre une voie qui entend compléter et systématiser sa formulation par Saussure est dans la suite :

F. de Saussure explique l'arbitraire du signe par la multiplicité, théoriquement illimitée, des associations oppositives que le signe contracte avec les autres signes de la langue (associations étroites ou relâchées, immédiates ou médiates). Il précise en outre que c'est par deux jeux parallèles d'associations que sont fixées les deux parties du signe ; autrement dit, celui-ci est arbitraire dans son signifié et dans son signifiant (*ibid.*, p. 127, nous soulignons).

L'interprétation de Bally sépare le signifiant du signifié, dont chacun est arbitraire à sa façon, en raison des deux séries d'associations. À partir de cette interprétation, il développe cette problématique en se posant la question de savoir si ce « parallélisme » existe aussi pour la motivation : « Un signe peut-il être motivé par son signifié ou par son signifiant ou par l'un et l'autre ? » (*ibid.*, p. 128).

Autrement dit, pas plus que l'arbitraire, la motivation ne caractériserait le rapport entre signifiant et signifié, mais chaque « face » de l'entité bifaciale qu'est le signe : le recto et le verso de la feuille de papier sont envisagés séparément. Dans la catégorie des signes motivés par le signifié, Bally classe les exemples du *Cours, dix-neuf* et *poirier* : « deux concepts dont les signes linguistiques sont purement arbitraires s'associent pour former une notion complexe qui rappelle, de près ou de loin, la valeur réelle du signe total » (*ibid.*, p. 129). Les signes sont motivés par le signifiant si celui-ci « dégage une ou plusieurs perceptions (acoustiques, parfois visuelles) » : les interjections (*pouah, pif-paf*), parfois transposées par hypostase (*le brouhaha, le crinclin, crier haro, marcher cahin-caha*) ou explicitement (*cliqueter, cliquetis, craquer, craquement, croasser, miauler*), le symbolisme les sons (*p, b, f*, l'idée de plénitude : *bourrer, boursouffler, empiffrer, gonfler*), l'accent et l'intonation qui motivent (l'accent d'insistance : mais *ttais-toi !, cochon !*). Bally signale un fait remarquable : « on aura remarqué que presque tous les cas de motivation par le signifiant mentionnés jusqu'ici appartiennent à la langue expressive, autrement dit, relèvent de la stylistique » (*ibid.*, p. 132).

Bally identifie également une autre forme de motivation, qu'il appelle « motivation implicite par cumul », qui repose sur l'existence d'un lien interne ou d'une association spontanée entre deux idées : la jument est la femelle du cheval, la truie, la biche, les noms de petits animaux (*poulain, poussin, veau*, les noms collectifs : *forêt, verger...*). La distinction *interne/externe* est introduite pour expliquer les rapports d'association, en fonction desquels un signe est plus ou moins arbitraire ou plus ou moins motivé, dans la formulation d'un principe idéal concernant le « totalement arbitraire » et le « totalement motivé » :

On peut donc, en partant des deux pôles entre lesquels se meut la vie des signes, poser le principe idéal suivant : le propre du signe totalement motivé serait de reposer sur *une seule association interne obligatoire*, le propre du signe totalement arbitraire d'être relié mentalement à *tous* les autres signes par des associations *externes facultatives*. Grammaticalement, le signe motivé idéal sera constitué par un syntagme *unique*, le signe arbitraire par un nombre théoriquement illimité de syntagmes (*arbre* = « chose qui a des feuilles, des branches, des racines, qui donne de l'ombre, qui est plus grande qu'un arbuste, chose qui comprend des hêtres, des sapins », etc., etc.). (*ibid.*, p. 136, nous soulignons).

1.3 Charles Bally et la polémique autour de l'arbitraire dans les années 1940

Dans son article de 1940⁶, Bally répond à deux études qui critiquent le principe saussurien de l'arbitraire du signe⁷. Leurs auteurs affirment d'abord que F. de Saussure introduit des termes contradictoires dans la définition du signe, et que le lien qui unit le signifiant au signifié, loin d'être arbitraire, comporte *au contraire* un caractère de nécessité organique.

Les deux critiques se fondent sur l'hypothèse d'une contradiction interne résultant du rapprochement entre l'arbitraire et l'immotivé, « arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache dans la *réalité* ». Bally fait remarquer que ce qu'il faut entendre par *réalité* n'est pas l'objet réel qu'on voit devant soi, mais le « caractère logique et nécessaire d'une union fondée en nature » ([Bally, 1940], p. 194) et que la cause de cette ambiguïté est à attribuer aux conditions de l'édition du *Cours*. Et il ajoute encore que si l'on supposait que Saussure avait pris le mot *réalité* dans le même sens que ses contradicteurs, on pourrait répondre avec Saussure que s'il n'y a dans les sons de *arbre* aucun rapport avec le concept « arbre », à plus forte raison n'y en a-t-il aucun avec la représentation concrète de tel ou tel arbre offert à la perception.

À partir de cette ambiguïté du mot *signifié* signalée par les deux auteurs, Bally introduit une distinction terminologique entre la représentation sensorielle *actuelle* et le concept *virtuel*. Le reflet linguistique de la première sera appelé signification objective ou simplement *signification*, alors que le concept virtuel est appelé valeur subjective ou simplement *valeur*. La signification reste toujours en contact avec la réalité, alors que la valeur a seulement une existence mémorielle, sans aucun contact avec la réalité. Bally met cette distinction en rapport avec la dualité *langue/parole* :

(...) leur opposition touche à l'essence même du mécanisme linguistique; car (elle) (...) a pour conséquence que la valeur (virtuelle) relève de la langue, tandis que la signification (actuelle) ressortit à la parole (au fonctionnement de la langue); or cette distinction – qu'on essaie encore de battre en brèche – ne peut plus être mise en doute depuis que Saussure l'a posée. C'est seulement dans la parole, dans le discours, que le signe, par contact avec la réalité, a une signification (...) et c'est seulement dans la langue, à l'état latent, que ce même signe déclenche un faisceau d'associations mémorielles qui constituent sa valeur (p.ex. Arbre : arbuste, arbre : tronc, arbre : sapin, hêtre, arbre : forêt, etc., etc. ([Bally, 1940], p. 195).

Nous pouvons constater que la distinction entre langue et parole est évoquée comme un principe général susceptible d'admettre plusieurs corollaires. Parmi ces corollaires se situe également la distinction importante pour Bally entre la *signification du signe*, comme actualisation dans la parole ou le discours (les deux notions sont synonymes ici) et la *valeur du signe*, l'ensemble des associations mémorielles formant son « champ associatif » dans la mémoire. Ce développement ne nous semble compatible ni avec la notion de *signe*, ni avec celle de *valeur* de la théorie saussurienne.

Malgré le fait que Bally déclare avoir emprunté les termes de *signification* et de *valeur*⁸ à Saussure « avec le sens qu'il leur a attribué », il semble que dans le *Cours*, dans le

⁶ Publié dans *Le Français Moderne*, n°3, p. 193-206, sous le titre « L'arbitraire du signe. Valeur et signification ».

⁷ Il s'agit de l'article d'E. Pichon, 1937, « La linguistique en France », publié dans *Journal de Psychologie* 33, p. 25 ss et de l'article d'E. Benveniste, 1939, « Nature du signe linguistique », publié dans *Acta linguistica*, p. 23 ss.

⁸ Bally étend ces deux notions au signifiant : « un signifiant est fixé par la langue (c'est sa valeur) et (...) les variations qu'il subit dans ses réalisations de la parole constituent, dans chaque cas, sa signification » ([Bally, 1940], p. 201).

passage mentionné par Bally, il n'y ait pas d'indice propre à situer la signification dans la parole ; cette notion est plutôt associée au concept (dans le couple concept-image acoustique) ou au signifié (dans le couple signifié-signifiant), alors que la valeur, dans son aspect conceptuel (car elle est traitée tout de suite après dans son aspect matériel), est déterminée par rapport à une chose *dissemblable* (possibilité d'échange) et par rapport à des choses *similaires* (possibilité de comparaison)⁹. L'interprétation de Bally va dans la direction d'une identité entre la valeur et le concept, ce qui nous semble problématique ; tout aussi problématique que son recours à la distinction langue/parole dans ce contexte :

Ainsi, pour lui (Saussure) la valeur (autrement dit le signifié) est attachée au concept, non au monde des objets, à la langue, non à la parole. ([Bally, 1940], p. 199).

En revenant sur la critique de l'arbitraire du signe, Bally affirme que ce principe saussurien veut dire que le lien qui rattache le signifiant (dans sa structure phonique) au signifié n'est pas fondé en nature, mais il est purement conventionnel (il y a pourtant des signes motivés, ceux dont le signifiant rappelle en quelque manière l'idée qu'il exprime – *colibri* est arbitraire, *oiseau-mouche* est motivé, exemple du *Cours*).

Le malentendu concernant l'arbitraire s'explique, selon Bally, par l'illusion du caractère naturel, organique, logique même, du lien entre le signifiant et le signifié, conséquence en réalité de la reproduction incessante de la même association, alors que cette association a pu naître par simple contact. Pour être né de cette manière, ce rapport n'est pas moins impératif, en vertu de la contrainte sociale. Mais il est tout aussi vrai que ce lien constitutif du signe est « des plus fragiles », se nouant et de dénouant avec une grande facilité ; il se modifie ou se déplace, selon Bally, au gré des caprices de la structure linguistique et de l'usage, parce qu'il est arbitraire¹⁰.

2. Forme-valeur et convention chez Albert Sechehaye

En 1908, Albert Sechehaye publie deux textes fondamentaux pour la discipline naissante qu'est la linguistique générale : son article publié dans les *Mélanges à F. de Saussure* et son ouvrage *Programme et méthodes de la linguistique théorique. Psychologie du langage*. Tous les deux sont dédiés au maître : le premier en tant qu'article en hommage et le second, sur le mode explicite de la dédicace. Dans ces deux textes, nous trouvons une approche de la distinction entre nature et convention qui se rattache à la problématique de l'arbitraire, sans que l'arbitraire soit une propriété attribuée éminemment au signe. La notion est utilisée dans le cadre du développement d'un programme scientifique réformateur appelé « linguistique théorique » et fondé sur un principe explicatif original appelé « principe d'emboîtement ». Dans ces textes de Sechehaye, nous ne retrouvons pas une définition « saussurienne » du signe linguistique. L'unité linguistique définie par l'auteur est le *symbole*, dans une approche d'inspiration plutôt logiciste.

A. Sechehaye définit le symbole ainsi : « Le symbole n'est pas un signe arbitrairement choisi pour correspondre à une idée préexistante, mais la condition linguistique nécessaire à une opération psychologique, à savoir la formation d'une idée verbale » ([Sechehaye, 1908a], p. 175). Dans la formulation de ce principe, son choix terminologique se justifie et se précise davantage. Le symbole est une notion qui ne renvoie pas au signe comme entité déjà instituée, mais à l'opération psychologique qui rend possible la formation d'une « idée verbale ». Le symbole devient ainsi un concept permettant de prendre en compte l'opération psychologique de signification ou de symbolisation, qui est la condition de

⁹ Claudine Normand [2000], p. 148-151 signale une certaine imprécision dans le *Cours* et dans les notes sur la distinction entre la signification et la valeur : signifié semble résumer signification ; le terme traditionnel de signification ou sens est conservé, mais en quelque sorte « grossi » par la conception de la langue comme système, par les relations aux autres signes.

¹⁰ Sur la limitation de l'arbitraire ou arbitraire relatif chez Saussure, à la lumière des sources manuscrites, voir [Godel, 1974], p. 89 : « Contrairement à ce que pensait Bally, il n'y a pas de motivation à l'intérieur du signe : c'est l'entourage associatif et syntagmatique qui limite l'arbitraire ».

possibilité du fonctionnement du langage. C'est le signe considéré sous l'angle des conditions psychologiques qui concourent à l'institution du lien mental entre une étendue linguistique et une idée. Sechehaye établit un rapport de solidarité absolue entre le symbole et l'idée, fondé sur l'identité psychologique qui existe entre ces deux phénomènes parallèles, création du symbole et formation de l'idée.

La thématique du *symbole* est reprise dans son ouvrage de 1908, *Programme et méthode de la linguistique théorique. Psychologie du langage*. Parallèlement à la division de l'objet de la linguistique en un « élément grammatical » et des « éléments extragrammaticaux » ou « prégrammaticaux » (le premier relevant de la psychologie collective et le deuxième de la psychologie individuelle), Sechehaye établit une division correspondante dans le champ de la linguistique, entre la Science du Langage affectif et la Science du langage organisé sous sa forme parlée. La linguistique théorique est centrée, selon lui, sur le problème grammatical, sa matière est formée par les éléments articulés, dont l'agent est la collectivité (« la somme des sujets individuels dont elle est formée »), et l'instrument est l'intelligence.

En appliquant le « principe d'emboîtement », A. Sechehaye organise les matières à l'intérieur de la *Science du langage organisé* de telle manière qu'elles puissent s'éclairer les unes les autres. Il en résulte deux subdivisions : la distinction entre l'étude rationnelle des états de langage et celle des évolutions de langage, et la distinction entre l'élément conventionnel du langage, et les valeurs ou la forme de pensée qui se réalise dans ces conventions. Les états grammaticaux sont donc considérés comme un objet de science. Dans cette perspective, un état de langue est défini comme la résultante d'un état grammatical (les dispositions acquises) et de facteurs extragrammaticaux (impulsions spontanées dues à la constitution psychophysique du sujet).

La seconde subdivision concerne le principe de l'arbitraire du signe linguistique, en évoquant la distinction entre la convention et la pensée qui se revêt de cette convention. L'aspect le plus intéressant du problème nous semble être la distinction établie entre la *forme* et la *convention*. Pour Albert Sechehaye, la forme et la valeur d'un signe sont inséparables, en vertu du principe absolu du parallélisme psychophysique. Dans l'analyse de la parole, il est impossible de séparer le contenant, c'est-à-dire la forme ou le procédé, du contenu, c'est-à-dire de la valeur. Ce sont deux aspects solidaires du même phénomène, comme *une seule chose dont nous voyons les deux faces*. L'objet de la linguistique doit être la solidarité entre les deux faces, la forme et la pensée, et vouloir les séparer signifierait détruire l'objet de la linguistique.

La forme et la valeur sont en conséquence inséparables. Pourtant, une distinction doit être opérée entre l'unité qu'institue la solidarité entre la forme et la valeur et un autre élément, dont la nature et le rôle sont différents : les sons, les éléments articulatoires, la matière dans laquelle la forme se réalise. Sechehaye est conscient de l'équivoque qui entoure le mot *forme*. C'est pourquoi il définit ce terme comme un ensemble abstrait formé des idées qu'a le sujet parlant et qui est par rapport au langage concret ce que les qualités géométriques d'un objet sont à cet objet dans l'ordre de la perception. *Le fondement de la grammaire réside dans l'identité entre l'idée et le symbole, qui repose sur l'association des représentations (de choses) et des représentations de symboles :*

Analysée dans ses éléments, cette forme se compose avant tout des idées dont dispose le sujet parlant. Ces idées plus ou moins claires sont faites de vastes associations de représentations, associées à leur tour avec des représentations de symboles correspondants. [...] Le symbole c'est l'idée et l'idée c'est le symbole ; il y a solidarité entre eux dans la pensée, et chacune de ces associations est un élément formatif à la fois dans l'intelligence et dans la grammaire. La conformité de la pensée avec la langue repose sur cette identité foncière de leurs éléments respectifs. ([Sechehaye, 1908b], p. 111).

La forme, envisagée comme association de représentations de deux types, *inséparables*, se réalise seulement par les signes conventionnels, et ces signes ont une qualité matérielle, contingente, qu'il s'agit de distinguer de la forme. L'arbitraire du signe s'explique par cette distinction entre la forme et la convention. La forme repose sur une association nécessaire,

la convention sur une opération arbitraire :

Il n'y a aucune relation nécessaire, aucune identité entre l'idée de l'animal solipède que chacun connaît, et les deux syllabes du vocable che-val avec lequel cette idée est associée. En pratique ce monde des idées qui est le substitut du monde extérieur, ne saurait exister dans l'intelligence sans un lexique correspondant, comprenant des mots d'une qualité matérielle quelconque mais suffisamment différenciés entre eux. En théorie cependant, on peut concevoir cette forme de la pensée qui est en même temps une forme de la grammaire, en dehors du lexique particulier dans lequel elle se réalise. On peut supposer un autre lexique, comprenant tout autant de vocables également différenciés, mais absolument différents de ceux qui se trouvent être en usage. Au lieu de cheval rien n'empêche d'imaginer une autre combinaison de signes articulatoires, ou même de n'en imaginer aucune et de penser seulement un signe algébrique, un a ou un x qui serait le substitut abstrait et général du signe quelconque dans lequel cette idée se réalise. ([Sechehaye, 1908b], p. 111-112).

Le symbole est investi d'une valeur de « cellule grammaticale » et peut figurer au sein du langage *prégrammatical* comme un symbole-phrase. Ceci est la forme la plus simple de la phrase, à savoir un seul symbole qui exprime la pensée, en énonçant l'idée psychologiquement importante. Sechehaye affirme ensuite, par une analogie avec la spécialisation des cellules dans un organisme vivant, que les « mots » sont en eux-mêmes des éléments complexes, qui s'adaptent à leur rôle en devenant des parties de phrase¹¹. La morphologie statique aurait à résoudre le problème même de la construction du sens : « comment peut-on, par les symboles de l'ordre articulatoire, construire quelque chose dont la suite et la forme correspondent à la suite et à la forme de la pensée ? » (*ibid.*, p. 142). Il s'agit d'une science abstraite et déductive, comparable à l'algèbre. Sa spécificité réside dans le type de logique qu'elle implique, une « logique pratique, et qui dépend des formes et des conditions de la vie psychologique tout entière » (*ibid.*). Cette logique est assurée par le contact permanent que cette science doit maintenir avec le milieu *prégrammatical*, avec la « nature »¹². La morphologie statique doit envisager le langage de chacun à chaque moment comme susceptible d'être expliqué (dans sa forme) par sa qualité d'« acte d'intelligence et de volonté » qui se manifeste au travers de ses dispositions naturelles et de ses dispositions linguistiques acquises. La phonologie doit en faire autant pour ses éléments matériels, sa « convention » : « Il n'y a en grammaire convention, c'est-à-dire choix arbitraire, que là où il s'agit de déterminer la qualité matérielle des mots et des signes qui sont nécessaires au lexique et au mécanisme grammatical. » (*ibid.*, p. 121).

Cette réflexion se poursuit presque dans les mêmes termes en 1917, dans son compte-rendu du *CLG*, où il montre la nouveauté des idées saussuriennes pour la science linguistique, y compris sa prise en compte de l'arbitraire relatif :

Or cette notion de l'arbitraire relatif, du rationnel et du psychologique dans la langue, peut être certainement étendue. S'il est permis ici de prolonger et de compléter la pensée qui n'est qu'en germe dans le *Cours de linguistique*, nous dirons que la langue n'étouffe pas dans ses institutions arbitraires tout ce qu'elle a trouvé de vivant, de psychologiquement conditionné dans la parole. Le signe différentiel est la substance inerte dont elle ne peut se passer pour se constituer, mais elle construit avec cette substance un édifice qui a une forme et un style adaptés aux besoins de l'esprit collectif qui y habite ([Sechehaye, 1917], p. 28-29).

L'arbitraire associé à la dimension matérielle, aux sons, indispensable à l'organisme grammatical est limité par les signes expressifs naturels ; cette approche se poursuit dans ses travaux ultérieurs :

¹¹ L'étude du symbole pourrait constituer, selon Sechehaye, un premier chapitre de psychologie collective sous le nom de « symbolique ».

¹² L'abstraction dont parle A. Sechehaye n'est pas la même que l'abstraction mathématique, loin de là, et il insiste sans cesse sur ce point : « Ce n'est pas aux mathématiques pures, spéculant sur des relations parfaitement abstraites, que nous devrions assimiler cette science, mais plutôt à la mécanique physique ou céleste qui nous montre la nature obéissant à ces lois abstraites » ([Sechehaye, 1908b], p. 144). À la différence de la logique mathématique, qui emboîte la nature, la logique appliquée au langage s'emboîte dans la vie psychologique comme dans son milieu naturel. A. Sechehaye partage avec Ch. Bally l'intérêt pour la vie, mais ce qu'il évoque est la vie psychologique et logique, attribut de la nature humaine, alors que son collègue définissait la vie par le recours aux notions de poussée, élan, transformation, sans associer cette notion à celle de logique.

Le caractère strictement différentiel du fait de langue ne se démontre qu'en partant de cette prémisse que le fait de langue est arbitraire. Il faut donc, si l'on veut faire une stricte application de ce principe, considérer uniquement l'aspect arbitraire de la langue, à l'exclusion de tout ce qui peut s'y mélanger d'autre. Or, en fait, la langue, arbitraire dans son principe spécifique, se complique de beaucoup de choses qui sont d'un autre ordre (...). L'onomatopée et mille autres faits qui ont dans leur caractère matériel de son, d'accent ou de rythme quelque chose de naturellement expressif ne sont pas entièrement arbitraires » ([Sechehaye, 1930], p. 342).

3. L'arbitraire du signe chez Henri Frei

La problématique de l'arbitraire du signe apparaît pour la première fois chez Frei dans sa *Grammaire des fautes* de 1929 et se situe, épistémologiquement, entre l'approche de la mobilité du signe par Bergson, l'arbitraire du signe formulé par Saussure et l'antinomie entre expression et communication de Bally.

Selon Frei, c'est Bergson qui avait le mieux expliqué le principe même du langage humain, la *mobilité* du signe : à la différence du signe instinctif, qui est un signe *adhérent* (le langage des animaux, par exemple), le signe intelligent est un signe *mobile*. Frei établit une analogie entre cette distinction de Bergson, et celle de F. de Saussure entre *symbole* et *signe arbitraire* : alors que le symbole n'est jamais tout à fait arbitraire et conserve toujours un rudiment de lien naturel, le signe arbitraire est immotivé, et donc mobile. La mobilité est, selon Frei, une conséquence du fait que le besoin d'économie détermine le remplacement d'une multiplicité des signes particuliers par des signes mobiles pouvant traduire un grand nombre de significations distinctes. Cela est possible également grâce à la non-coïncidence entre les catégories grammaticales et les catégories de la pensée (que Sechehaye appelait catégories de l'imagination) :

Dès qu'on pénètre dans la réalité du langage vivant pour observer sur le vif le déroulement des phrases dans la parole, on voit bien vite combien est risquée la tentative d'établir un parallélisme rigide entre les cadres de la pensée et les moules de la grammaire. Le besoin de disposer de signes mobiles et maniables tend au contraire à permettre qu'une seule et même catégorie grammaticale supporte tour à tour des valeurs et catégories de pensée différentes ([Frei 1929/2007], p. 166).

H. Frei identifie deux types d'arbitraire qui assurent la mobilité du signe, l'arbitraire du signe par rapport à la signification et celui de la signification, de la pensée, par rapport à la réalité pensée. Le second type d'arbitraire doit être interprété selon un principe différent : la pensée est mobile par rapport à la réalité pensée. Les représentations génériques de la pensée sont une preuve de la mobilité de celle-ci par rapport au donné.

Ce qu'il entend par mobilité du signe est sa capacité d'être transposé d'une valeur sémantique ou d'une catégorie grammaticale à une autre¹³. En prenant comme point de départ l'antinomie de la communication et de l'expression théorisée par Bally, Frei regroupe les cinq besoins ou lois autour de deux fonctions principales : l'assimilation, la différenciation, la brièveté et l'invariabilité ont pour fonction principale la *communication*, alors que le besoin d'expressivité est situé du côté de l'expression « intégrale et personnelle de la pensée ». L'expressivité est située à un niveau d'extension supérieur à celui des quatre autres lois, car elle s'oppose au principe général de la communication. En tant que telles, ces lois situent les signes les uns par rapport aux autres en vertu d'un déterminisme immanent. Par rapport à ces lois, le besoin d'expressivité semble ne pas fonctionner de la même manière, car il ne s'agit pas d'assimiler ni de distinguer les signes en fonction d'un déterminisme immanent ; comme nous allons le constater par la suite, l'expressivité est conçue comme une *fonction du sujet parlant* et, malgré le fait que Frei oppose le signe arbitraire au signe expressif, l'expressif n'est pas à proprement parler une fonction du signe. Comme Bally, Frei envisage l'expressivité comme une source de renouvellement de la

¹³ Frei cite Bally à ce propos : la langue fait passer aisément les signes d'une catégorie dans une autre par des procédés transpositifs qui se mettent au service de la parole. Il évoque également l'étude méthodique de Sechehaye sur la transposition présentée dans son ouvrage de 1926.

langue :

Examiné du point de vue de l'évolution, le langage présente un passage incessant du signe expressif au signe arbitraire. C'est ce qu'on pourrait appeler la loi de l'usure : plus le signe est employé fréquemment, plus les impressions qui se rattachent à sa forme et à sa signification s'émeussent. Du point de vue statique et fonctionnel, cette évolution est contre-balancée par un passage en sens inverse : plus le signe s'use, plus le besoin d'expressivité cherche à le renouveler, sémantiquement et formellement ([Frei, 1929/2007], p. 299-300).

L'assimilation du pôle de la communication à la notion d'arbitraire du signe est systématique chez Bally, qui considérait de façon générale que l'expressivité des formes linguistiques limite leur arbitraire. H. Frei rappelle que l'antinomie entre la communication et l'expressivité a été posée également par d'autres auteurs sous des formes variées (chez Lorck – *Verstandesrede* et *Phantasierede*, chez Paulhan *langage-signe* et *langage-suggestion*, chez Ogden et Richards *symbolic* et *evocative*), et il préfère concevoir cette antinomie sous la forme de l'opposition entre le signe arbitraire et le signe expressif.

En définissant l'expressivité comme principe et comme critère de classement, Frei insiste sur la complexité et la multiplicité des aspects sous lesquels apparaît ce « besoin » : besoin d'agir sur l'interlocuteur (langage actif, procédés d'exagération) et besoin de le ménager (langage passif, les euphémismes, les signes de politesse) ; l'expressivité du langage populaire et celle de la langue littéraire, aspects relevant des variétés de la langue.

En ce qui concerne l'affectivité elle-même, il est à noter que Frei introduit une distinction significative qui lui permettra de faire une sélection des données. Il distingue d'abord une *affectivité fortuite*, qui est délogée à l'insu du parleur ou malgré lui, par la situation et ensuite un second type d'affectivité, que le parleur cherche à transmettre à son interlocuteur de manière plus ou moins volontaire. Frei réserve le nom d'expressivité uniquement au second type d'affectivité. La différence entre les deux types joue sur le degré de conscience, d'intentionnalité du sujet parlant. Si l'affectivité est le résultat de l'exercice conscient de la volonté de transmettre un contenu émotif, ce n'est que cette forme qu'on peut appeler expressivité. L'affectivité fortuite est du domaine de la causalité, alors que *l'expressivité est du ressort de la finalité*. La même distinction est posée par Frei en d'autres termes (empruntés à Bally) : ce qui est affectif est un *processus*, ce qui est expressif est un *procédé*. Dans le domaine de la sémantique, par exemple, une opposition est expressive si elle correspond à l'intention du sujet parlant d'être expressif.

Selon Frei, le besoin d'expressivité tend constamment à remplacer les oppositions usuelles, devenues arbitraires, par des oppositions neuves, censées « mettre en éveil l'attention de l'interlocuteur et de faire jaillir chez lui un minimum au moins de conscience » (*ibid.*, p. 302). Notons également que Frei conçoit l'expressif comme un *écart* par rapport à une norme, sémantique ou formelle. Il s'agit d'une transgression volontaire, consciente du sujet parlant, qui réagit à une logique et à une grammaire normatives.

3.1 L'arbitraire absolu : un mythe selon Henri Frei

L'article de Frei « Le mythe de l'arbitraire absolu » [1974] développe le principe de l'arbitraire, tel qu'il est développé à différents moments du *Cours*, et révèle les contradictions qu'il peut engendrer. Nous signalons l'intérêt particulier de Frei pour la notion d'arbitraire relatif chez Saussure et ses implications pour la théorie de la langue-système de signes.

Un premier point de l'article de Frei montre – par une approche inductive, suivie d'une approche déductive – qu'entre le principe de l'arbitraire et la distinction entre arbitraire absolu et arbitraire relatif, il n'y a pas d'hétérogénéité. La deuxième partie de l'article concerne les aspects de la limitation de l'arbitraire et leurs conséquences pour le système de la langue.

L'auteur fait remarquer une différence entre les leçons saussuriennes de mai 1911 portant d'abord sur le principe de l'arbitraire du signe, et ensuite sur l'opposition entre l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif. Le premier est exemplifié par des mots simples

(*soeur, boeuf*), alors que l'opposition est associée à l'absence ou la présence de termes coprésents (*vingt*, par rapport à *dix-neuf*). Frei se propose de montrer que les deux aspects de l'arbitraire ne sont pas hétérogènes, mais qu'il s'agit bien d'un seul et même problème.

La voie inductive consiste à inférer l'arbitraire relatif en partant de la *parole* ou des faits *extralinguistiques*. Dans l'acte de communication, la limitation de l'arbitraire est une limitation de l'imprévisible : les onomatopées, par exemple, du fait que leurs sens sont transparents, échappent à l'arbitraire. Il en va de même pour l'interprétation des syntagmes dans la langue maternelle (tout syntagme nouveau est compris immédiatement s'il est formé de signes et de règles d'agencement connus). L'auteur estime que, malgré le fait que les exemples de Saussure sont des dérivés et des composés, sa démonstration va dans le sens qu'il veut illustrer, à savoir que tous les syntagmes, y compris les phrases les plus complexes, relèvent de l'arbitraire relatif.

La limitation de l'arbitraire peut également s'expliquer, selon Frei, par une correspondance entre deux sortes de relations : linguistiques, entre les termes, et extralinguistiques, entre les choses (si *poirier* est moins arbitraire que *chêne*, cela est dû au fait que le radical est au suffixe ce que dans la nature le fruit est à l'arbre). Il signale que ce raisonnement appartient à Sechehaye, qui voit dans *cerise-cerisier*, une exception à l'arbitraire pur du signe et des idées. Pourtant à la fin de la dernière leçon de son cours, le 4 juillet 1911, Saussure avait introduit, nous signale Frei, une mention sur le lien entre la valeur et la distinction entre arbitraire absolu et arbitraire relatif : la solidarité syntagmatique et la solidarité associative (deux aspects de la solidarité des termes dans le système) contribuent à la limitation de l'arbitraire (l'exemple de Saussure pour la limitation associative était *plu-plaire*). La conséquence que Frei tire de cette modification de la première version du principe de l'arbitraire¹⁴ est qu'« il n'y a pas de signe linguistique dont l'arbitraire ne soit limité » ([Frei, 1974], p. 124).

La voie de la déduction présente, selon Frei, l'avantage de rendre compte de la langue par la langue elle-même. Étant donné la modification que Saussure avait introduite, H. Frei estime que la définition de la langue comme « formée de différences et d'oppositions » doit être modérée : tous les signes appartiennent à l'arbitraire relatif en vertu de la solidarité syntagmatique et de la solidarité associative, donc ils ne reposent entièrement sur des oppositions que dans la mesure où ils sont arbitraires (toute identité partielle est un indice de limitation de l'arbitraire). Les termes du syntagme présentent toujours un trait commun, la catène qui les unit en un signe complexe. Dans cette perspective, la limitation de l'arbitraire se fait par le système lui-même, et c'est la seule qui soit du ressort de la linguistique de la langue. Considérer la limitation de l'arbitraire hors système – à laquelle Frei réserve le nom de *motivation* – conduit fatalement, selon lui, au divorce des deux faces du signe en faisant intervenir le rapport à la réalité (relations *signifiant-réalité* – motivation par le signifiant : onomatopées, exclamations ; relations *signifié-réalité* – motivation par le signifié : langage figuré) :

Comme il appert de la tradition présaussurienne et des discussions qui ont suivi Saussure, la motivation considérée hors système conduit fatalement au divorce des deux faces du signe, soit qu'on traite le problème au point de vue des relations signifiant-réalité (motivation par le signifiant : onomatopées, exclamations, etc.) soit qu'on le traite au point de vue des relations signifié-réalité (motivation par le signifié : langage figuré) (Frei 1974, p. 126).

Selon Frei, la notion d'arbitraire relatif (limitation de l'arbitraire *par le système*) introduite tardivement, ne s'accommoderait pas de certaines thèses saussuriennes, telle « il n'y a dans la langue que des différences », qui entre en contradiction avec une autre affirmation, qui dit que « dans la langue tout revient à des différences, mais tout revient aussi à des groupements ». Or Frei considère que cette contradiction s'explique par les degrés de l'arbitraire. Puisque les langues échappent à l'arbitraire absolu, les signes linguistiques n'existent pas uniquement par leurs différences, car chacun fait partie d'une

¹⁴ H. Frei estime que le stade final de la pensée de Saussure n'a pas été compris.

classe qui lui confère une identité par solidarité.

Frei rappelle ensuite un élément que Secheyay avait lui-même traité d'un autre point de vue dans son article sur les trois linguistiques saussuriennes (où il montrait que les innovations pénètrent moins facilement dans la syntaxe que dans le vocabulaire) : l'arbitraire relatif des monèmes et l'arbitraire relatif des syntagmes ne présentent pas le même degré de limitation de l'arbitraire. Pour les monèmes, la limitation se fait par des moyens non tactiques, alors que pour les syntagmes, elle est double, tactique et non tactique ; la conséquence est que le syntagme est moins arbitraire que le monème.

Ceci est une explication du fait que le syntagme est plus réfractaire au changement, l'innovation pénètre plus difficilement en syntaxe. Frei établit également une relation entre le degré d'arbitraire et le nombre d'éléments dans le système : plus les signes sont arbitraires, plus ils sont limités en nombre. Les syntagmes sont moins arbitraires que les monèmes, donc plus illimités. Parmi les monèmes, les signes grammaticaux sont plus arbitraires que les lexèmes, donc moins nombreux que ceux-ci.

Sa conclusion est significative : toute théorie qui prétend fonder la langue comme système de valeurs sur l'arbitraire du signe en rejetant ce qui limite l'arbitraire serait une négation de la pensée de Saussure.

4. Ch. Bally, A. Secheyay et H. Frei : défense du principe de l'arbitraire

L'article de 1940-1941 « Pour l'arbitraire du signe » (*Acta linguistica*¹⁵, tome II, p. 165-169) est une réplique collective aux deux articles de Pichon et de Benveniste déjà mentionnés, et à un troisième, complémentaire à l'article de Benveniste, dont les auteurs sont E. Lerch et Ed. Pichon. Les trois linguistes répondent à ce qui leur semble « une sorte de campagne » dirigée contre la pensée saussurienne, pour destituer un des éléments importants de son système théorique. L'objectif de l'article est de montrer que le fait d'admettre un lien de nécessité entre le signifiant et le signifié (comme le fait Benveniste) n'est pas incompatible avec le sens que Saussure a attribué à l'arbitraire du signe¹⁶.

La voix commune des trois linguistes genevois éclaire l'acception saussurienne du caractère des signes, différentiels et constituant par leur position et leur équilibre réciproque une « forme pure à deux faces », l'une phonique et l'autre intellectuelle. À l'intérieur du signe, le signifiant se trouve lié au signifié par un « lien de nécessité découlant du système ». Cette nécessité n'exclut pas l'arbitraire, mais le suppose, et ici les trois auteurs évoquent en guise d'explication l'existence de deux « procédés d'expression » :

Il y a deux procédés d'expression parfaitement distincts : *un signifiant expressif* par lui-même en vertu d'un lien naturel avec la chose signifiée n'a pas besoin d'être encadré dans un système formel, et inversement, un signifiant associé à son signifié en vertu d'un système oppositionnel de signes imposé par la contrainte sociale n'a pas besoin d'être *naturellement expressif* » ([Bally, Secheyay, Frei, 1940-1941], p. 165, nous soulignons).

Saussure n'avait pas exclu la limitation de l'arbitraire :

Pour Saussure, la langue, institution sociale, est par nature une forme pure, un système de signes différentiels, et si certains signes de la langue se trouvent affectés par leur sonorité (onomatopées) ou par leur forme abstraite (dérivés) d'une certaine expressivité naturelle, ils ne sont jamais que partiellement motivés, ce qui ne change rien au caractère général du phénomène langue ([Bally, Secheyay, Frei, 1940-1941], p. 166).

La limitation de l'arbitraire ne doit donc pas être considérée comme une suppression du

¹⁵ *Acta linguistica* est la Revue internationale de linguistique structurale parue à Copenhague.

¹⁶ Les éditeurs prennent la responsabilité des formules du *Cours* : « Ces définitions effectivement ne sont pas parfaites et il faut les mettre sur le compte des conditions dans lesquelles l'œuvre a été publiée. Elles sont remplacées d'ailleurs, dans d'autres passages du même livre, par d'autres formules plus parfaites et à la lumière desquelles il convient d'interpréter les premières » ([Bally, Secheyay, Frei, 1940-1941], p. 166).

principe qui explique le caractère général de la langue. L'idée du « partiellement motivé » chez Saussure semble avoir été reprise comme une sorte de *prémisse* dans le développement de leurs programmes par les trois auteurs. Ils refusent pourtant d'entrer dans une discussion métaphysique sur les rapports entre la pensée et le monde, à laquelle Benveniste semble les inviter, considérant cet aspect comme un problème auquel la science (*saussurienne*) objective de la langue n'a pas à donner des solutions.

5. Conclusions

Les points de vue des trois linguistes genevois à l'égard de la problématique de l'arbitraire se rencontrent autour de l'idée que l'arbitraire et la motivation comportent tous les deux des degrés, qu'ils sont donc *relatifs*, ce qui n'affecte pourtant pas l'arbitraire linguistique comme principe, tel que Saussure l'avait formulé. Leurs interprétations prennent en compte les situations et les exemples qui montrent une limitation de l'arbitraire, et montrent à chaque fois que cela ne contredit pas la pensée saussurienne, bien au contraire. Le développement de cette problématique réinscrit donc l'arbitraire (relatif) sous plusieurs formes, à l'intérieur de leurs théories qui forment un ensemble cohérent autour de la problématique de l'expressif dans la langue, dans le langage et dans la linguistique :

- i. Chez Charles Bally, arbitraire et motivé sont les pôles d'une échelle où tous les degrés intermédiaires sont possibles. Sa définition du mécanisme de l'expressivité linguistique repose sur la motivation par le signifiant et par le signifié, tout comme sa formulation de l'antinomie entre expression et communication.
- ii. Albert Sechehaye introduit la problématique de l'arbitraire à travers une distance subtile entre l'identité forme-valeur et la convention, dans la définition du symbole comme unité linguistique. La limitation de l'arbitraire est associée à son approche du langage prégrammatical, dans lequel « s'emboîte » le langage grammatical.
- iii. Chez Henri Frei, cette problématique repose dans un premier temps sur la mobilité du signe (approche de Bergson), le signe arbitraire chez Saussure et l'antinomie entre expression et communication de Bally. Plus tard, en 1974, il explique la limitation de l'arbitraire chez Saussure par la solidarité syntagmatique et la solidarité associative.

Pour conclure, les trois linguistes ont développé une *problématique* de l'arbitraire compatible avec le modèle dynamique – notamment dans leurs approches de l'expressif¹⁷ – de la langue qu'ils envisagent dans leurs programmes scientifiques, quel que soit le nom qui lui est attribué : stylistique et théorie de l'énonciation chez Bally, linguistique théorique chez Sechehaye, linguistique fonctionnelle chez Frei.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

- [Bally, 1905] Bally, Ch. (1905), *Précis de stylistique: esquisse d'une méthode fondée sur l'étude du français moderne*, Genève, Eggimann.
- [Bally, 1911] Bally, Ch. (2007[1911]), « L'étude systématique des moyens d'expression », *Sur la stylistique : articles et conférences*, Édité, présenté, annoté et commenté par Etienne Karabétian, Paris, Eurédit, p. 105-137.
- [Bally, 1926/1977] Bally, Ch. (1977) [1913, 1^{ère} édition; 1926, 2^e édition augmentée], *Le langage et la vie*, 3^e édition augmentée, Genève, Droz.
- [Bally, 1940] Bally, Ch. (1940), « L'arbitraire du signe. Valeur et signification », *Le Français Moderne* 8, p. 193-206.

¹⁷ Voir Curea (2015) pour une analyse du lien entre l'identité de l'école genevoise de linguistique générale et les approches de l'expressif chez les trois linguistes genevois.

- [Sechehaye, 1908a] Sechehaye, A. (1982 [1908a]), « La stylistique et la linguistique théorique », *Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure*, Paris-Genève, Slatkine Reprints, p. 155-187.
- [Sechehaye, 1908b] Sechehaye, A. (1908b), *Programme et méthodes de la linguistique théorique. Psychologie du langage*, Paris, Champion.
- [Sechehaye, 1917] Sechehaye, A. (1917), « Les problèmes de la langue à la lumière d'une théorie nouvelle », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, vol. 42, no 7, p. 1-30.
- [Sechehaye, 1930] Sechehaye, A. (1930), « Les mirages linguistiques », *Journal de psychologie normale et pathologique* 18, p. 654-675.
- [Bally, Sechehaye, Frei, 1940-1941] Bally, Ch., Sechehaye, A., Frei, H. (1940-1941), « Pour l'arbitraire du signe », *Acta linguistica* 2, n° 3, p. 165-169.
- [Frei, 1929] Frei, H., (2007 [1929]), *La grammaire des fautes*, Paris, Ennoïa.
- [Frei, 1974] Frei, H. (1974) « Le mythe de l'arbitraire absolu », *Studi saussuriani per Robert Godel*, Bologne, Mulino, p. 121-131.

Sources secondaires

- [Amacker, 2000] Amacker, R. (2000), « Le développement des idées saussuriennes chez Bally et Sechehaye », *Historiographia linguistica* 27, p. 205-264.
- [Aurox, 1979] Aurox, S. (1979), *La sémiotique des Encyclopédistes*, Payot.
- [Curea, 2015] Curea, A. (2015), *Entre expression et expressivité : l'école linguistique de Genève de 1900 à 1940*, Lyon, ENS Éditions, coll. Langages.
- [Engler, 1962] Engler, R (1962), « Théorie et critique d'un principe saussurien : l'arbitraire du signe », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 19, p. 5-66.
- [Godel, 1974] Godel, R. (1974), « Problèmes de linguistique saussurienne », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 29, p. 75-89.
- [Normand, 2000] Normand, Cl. (2000), *Saussure*. Paris : Les Belles Lettres.
- [Puech, 2000] Puech, C. (2000), « L'esprit de Saussure. Paris contre Genève : l'héritage saussurien », *Modèles linguistiques*, no 20, p. 79-93. En ligne : « L'esprit de Saussure : réception et héritage (l'héritage linguistique saussurien : Paris contre Genève) » [www.unice.fr].
- [Puech, 2003] Puech, C. (2003), « L'arbitraire du signe comme "méta-débat" linguistique », *Le mot comme signe et comme image : lieux et enjeux de l'iconicité linguistique*, *Cahiers de linguistique analogique* 1, p. 155-171.
- [Puech, 2015] Puech, C. (dir.), (2015), « Faire école » en linguistique au XX^e siècle : l'école de Genève, *Histoire Épistémologie Langage* 37-2, SHESL/EDP Sciences.
- [Shlanger, 2014] Schlanger, J. (2014), *Le neuf, le différent et le déjà-là. Une exploration de l'influence*, Paris, Hermann.

Anamaria Curea
Université Babeş-Bolyai
Cluj-Napoca, Roumanie
 E-mail: anamariacurea@yahoo.fr